

canadien. Voilà le groupe représentatif d'entreprises qui a contribué à la rédaction de ce projet de loi. Un commentateur a dit que cela revenait à demander à un cambrioleur de préparer des modifications aux dispositions du Code criminel relatives au cambriolage.

Nous savons tous que ce projet de loi vise à protéger les consommateurs et non pas à permettre aux grandes entreprises de trouver des échappatoires.

Le député a parlé d'une nouvelle ère de consultation. Pourquoi le ministre a-t-il permis à la bande des cinq de rédiger littéralement ce projet de loi? Pourquoi le ministre a-t-il permis aux grandes entreprises de lui imposer ce projet de loi? Pourquoi a-t-il rejeté par ailleurs certaines recommandations importantes des associations de consommateurs? Cette situation nous montre-t-elle qui tire les ficelles?

[Français]

M. Blais: Monsieur le Président, comme d'habitude le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) «pique en travers» et fait abstraction d'un manque évident de faire le tour de toute la question.

Monsieur le Président, la consultation qui a été effectuée, les consommateurs canadiens qui ont été consultés, plus d'une centaine de mémoires qui ont été déposés à l'occasion de conférences fédérales-provinciales qui ont regroupé des représentants de toutes les provinces canadiennes. Les gens ont fait valoir . . .

Evidemment, votre gouvernement à l'époque ne pouvait pas connaître cela, parce que cela n'existait pas la consultation. Vous n'avez jamais su ce que c'était. Des bandes de cinq, des bandes de quatre, des bandes de trois, des bandes de dix, ça été cela pendant vingt ans. Notre gouvernement a exercé une véritable consultation auprès de la population canadienne. Et je ne permettrai pas . . . Vous les avez listés tout à l'heure, monsieur le Président, et on a justement oublié, à tort ou à raison, ou par erreur, probablement, mais une centaine de mémoires ont été déposés, les provinces ont été consultées, le Conseil de l'entreprise pour les questions d'intérêt national, la Chambre de commerce du Canada, l'Association des consommateurs du Canada, l'Association des manufacturiers canadiens et le Barreau canadien.

On fait une petite comparaison ridicule en disant que, pour amender le Code criminel, on consulte les criminels . . . Cela est ridicule, c'est une comparaison tout à fait insignifiante et qui ne mériterait même pas d'être relevée dans cette enceinte. Ce sont des gens qui travaillent dans l'intérêt des Canadiens. C'est justement ce que notre gouvernement fait, c'est de faire confiance aux Canadiens, aux associations qui regroupent des Canadiens, et arrêtez donc de toujours considérer que des groupements—que ce soit au niveau des affaires ou à quelque niveau que ce soit—soient toujours vus comme étant des ennemis de la population canadienne. C'est fini ce temps-là parce que notre gouvernement fait confiance aux Canadiens.

● (1640)

[Traduction]

M. le vice-président: Reprenons le Débat.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, il me semble que j'ai déjà entendu tout ça. Je me rappelle l'époque où le député de Papineau (M. Ouellet) était ministre de la Consommation et des Corporations. Je me souviens très bien de

ce qu'il a dit quand il dirigeait l'étude de ce projet de loi à la Chambre. Il a déclaré, d'après le *Globe and Mail*, lorsque le projet de loi a été adopté: «J'espère que nous n'aurons jamais à y avoir recours». Je pense qu'il peut se rassurer: elle n'a pas beaucoup servi. On n'en a certainement pas abusé, en tout cas.

Nous sommes maintenant saisis du projet de loi C-91, l'arrière-arrière-petit-fils de la loi C-256. Ce projet propose, dit-on, une politique de la concurrence. Nous avons un gouvernement conservateur, qui a succédé à un gouvernement libéral. Tous deux sont des partisans convaincus du système de marché libre, de la libre entreprise, de l'initiative privée. Le gouvernement actuel est le représentant par excellence de cette doctrine. Le gouvernement n'arrête pas de nous dire que c'est là le fondement de notre système et que les entreprises souhaitent se faire concurrence. Elles ne demandent pas mieux.

Je me demande pourquoi il faut que le gouvernement force les gens à se faire concurrence. Je me suis posé cette question et je me suis dit, bon, lisons ce projet de loi et voyons s'il aura le résultat prévu. Ou bien est-ce un ensemble de mesures superficielles, de la poudre aux yeux pour donner l'impression que le gouvernement actuel est vraiment intéressé à se donner une politique de concurrence?

En fait, comment le parti d'en face qui forme le gouvernement, et qui dépend tellement des contributions des sociétés peut-il avoir la concurrence à coeur? Il n'y a qu'à voir le récent congrès tenu au Québec. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) a tiré le parti conservateur du pétrin et lui a garanti qu'il recevrait les contributions des sociétés en remettant à plus tard la limitation des contributions versées par les sociétés au parti conservateur. C'est le même ministre qui a présenté le projet de loi C-91. C'est ce gouvernement qui veut faire croire aux consommateurs et au public en général qu'il est vraiment intéressé à s'attaquer à la concentration des sociétés et à forcer vraiment celles qui se comportent en mangeurs d'hommes plutôt qu'en requins un peu moins voraces à donner une chance aux consommateurs.

Mon collègue le député de York Sud—Weston (M. Nunziata) qui a tenu des consultations au sujet de ce projet de loi a parlé du groupe des cinq. Ce sont eux, les grandes sociétés du pays, qui ont conseillé le gouvernement au sujet d'une politique en matière de consommation et d'un projet de loi visant à offrir une protection aux consommateurs sur le marché. Cela revient à demander aux poulets d'espérer que le Colonel Sanders veillera sur leurs intérêts. C'est le summum de l'impunité.

Je me souviens du projet de loi C-42 dont la Chambre a été saisie et qui était un peu meilleur que celui-ci. Les conservateurs, sous la direction de l'actuel ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), le président Sinc, qui nous venait de la Corée du Sud, se sont énergiquement opposés à ce tigre de papier, le C-42, et les libéraux ont fait machine arrière et n'étaient plus très chauds pour adopter une loi sévère, disant qu'ils avaient le couteau sur la gorge et qu'ils abandonnaient la partie. Monsieur le Président, ils ont déposé les armes. Ils se sont rendus. Ils n'étaient que trop heureux de le faire parce que les grandes sociétés les menaçaient de supprimer leurs contributions. C'est ce que l'on a appelé la reddition silencieuse. Nous avons aujourd'hui une version édulcorée du C-42. Ce n'était qu'un tigre de papier, et le C-91 n'est qu'un lapin qui se prend pour un tigre.